

Communauté de Communes
« VAL ET PLATEAU D'ARDENNE »
6, rue de Montmorency - BP 41
08230 ROCROI

Tél : 03.24.54.59.12

Fax : 03.24.53.25.89

E-mail : val.plateau.dardenne@wanadoo.fr

REUNION DU BUREAU

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ET PLATEAU D'ARDENNE »

Lundi 31 mai 2010, à 19 h 30

L'an deux mille dix, le trente et un mai, à 19 h 30, s'est réuni à la maison des Syndicats Intercommunaux du Plateau de Rocroi, le Bureau de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne », dûment convoqué par courrier individuel en date du 25 mai 2010, par Monsieur Michel SOBANSKA, Président.

ETAIENT PRESENTS :

PRESIDENT :

M. Michel SOBANSKA (Rocroi)

1^{ER} VICE-PRESIDENT :

M. Jean François THIERY (Renwez)

4^{EME} VICE-PRESIDENT :

M. Patrice GERMAIN (Rocroi)

5^{EME} VICE-PRESIDENT :

M. Régis DEPALX (Montcornet)

6^{EME} VICE-PRESIDENT :

M. Jean MOKROS (Laval Morency)

MEMBRES :

M. Jean Louis SWARTVAGHER (Etalle)

M. Michel DOYEN (Renwez)

M. André LIEBEAUX (Gué d'Hossus)

M. Robert COLSON (Arreux)

M. Daniel BLAIMONT (Blombay)

M. Jean Claude CHANTRAINE (Chilly)

M. André BERNARD (Taillette)

M. Denis BINET (Rocroi)

M. René CLABAUT (Renwez)

M. Jacques MAINNEMARRE (Tremblois-les-Rocroi)

Mme Marie-Christine TESSARI (Le Châtelet/Sormonne)

M. Christian MOUGIN (Maubert-Fontaine)

MEMBRE CONSULTATIF :

M. Eric ANDRY (Bourg-Fidèle)

<i>Titulaires en exercice</i>	:	<i>26 + 2 membres consultatifs</i>
<i>Membres présents</i>	:	<i>17 + 1 membre consultatif</i>
<i>Absents excuses</i>	:	<i>6</i>
<i>Absents non excuses</i>	:	<i>3 + 1 membre consultatif</i>

ABSENTS EXCUSES :

2^{EME} VICE-PRESIDENT : *Mme Noëlle DEVIE (Rimogne)*

3^{EME} VICE-PRESIDENT : *M. Patrice RAMELET (Sury)*

MEMBRES :

M. Daniel KOSTUS (Ham les Moines)

M. Joël RICHARD (Harcy)

M. Gérard CALVI (Houldizy)

M. Jean Yves LAGNEAUX (Regniowez)

ABSENTS NON EXCUSES :

MEMBRES :

M. Daniel THIEBAUX (Saint Marcel)

M. Jean-Luc PINNETERRE (Rimogne)

M. Bruno PETITDAN (Sévigny-la-Forêt)

MEMBRE CONSULTATIF : *M. Régis GILLOUX (Lonny)*

Assistaient également à la réunion Madame Jeanne-Marie VERBAUWHEDE de Regniowez, Madame Annie JACQUET, Attachée Territoriale, Madame Magali SATABIN et Madame Carole DISTAVE, Adjointes Administratifs.

Etait excusé Monsieur Jean-François WAILLE, Receveur Syndical.

Monsieur le Président remercie les personnes présentes et rappelle l'ordre du jour de cette réunion, à savoir :

- *Présentation du Compte Administratif 2009 de la Communauté de Communes « Val et Plateau d'Ardenne »*
- *Présentation du Compte Administratif 2009 du SPANC,*
- *Questions diverses.*

Pour les questions diverses, le Président souhaite l'intervention de Monsieur GERMAIN pour signaler certaines anomalies dans les déchetteries.

Monsieur THIERY, quant à lui, fait part de la réception d'un mail de la part de Monsieur BRESSY (envoyé à tous les membres de la structure). Ce mail répond à un courrier de Monsieur SOBANSKA

lui demandant sa position sur sa fonction de Président de Commission Economique et Touristique. Les réunions de chaque commission doivent être provoquées par leur Président respectif qui peuvent avoir lieu un autre jour que le lundi. Monsieur THIERY précise qu'il s'entretiendra avec Monsieur BRESSY sur ce sujet.

Monsieur GERMAIN prend ensuite la parole pour évoquer les problèmes de l'accès des artisans aux déchetteries. Le règlement actuel refuse leur accès. Ce sujet devrait être étudié en Commission Ordures Ménagères : acceptons nous les artisans, les faisons nous payer ? Que fait-on avec des établissements comme l'Albatros ou les Sapins ? Monsieur BINET précise que les artisans se font payer par leurs clients pour leur démolition. Monsieur MOUGIN demande quelle est la limite en poids pour un dépôt : les particuliers sont limités à une tonne.

Le Président demande que la Commission Ordures Ménagères fasse des propositions lors du prochain Conseil Communautaire du 28 juin 2010 pour l'accès des artisans aux déchetteries.

La parole est donnée à Monsieur DOYEN qui procède à la présentation du Compte Administratif 2009 accompagné de 2 comptes annexes pour le service « TEOM » et pour le service « REOM » puis du Compte Administratif 2009 du SPANC. Il est distribué à chaque membre un dossier constitué de ces documents.

- Compte Administratif 2009 :

Il est rappelé les résultats d'exécution du budget 2009 comme suit :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2008	Part. affectée à l'Investissement Exercice 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de la clôture de 2009
Investissement	258 358.03 €	/	- 446 536.42 €	-188 178.39 €
Fonctionnement	744 711.92 €	/	- 8 902.90 €	735 809.02 €
TOTAUX	1 003 069.95 €	/	- 455 439,32 €	547 630.63 €

DETERMINATION DE LA REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

	Résultat de la clôture de 2009	Résultats Restes A Réaliser *	Couverture du besoin de financement en Investissement	Reports anticipés Reportés sur BP 2010
Investissement	- 188 178.39 €	96 951.00 €	91 227.39 € Inscrit au 1068	
Fonctionnement	735 809.02 €			644 581.63 € Inscrit au 002

***RAR** : Dépenses d'Investissement : 5 448.00 €
Recettes d'Investissement : 102 399.00 €

RAR 96 951.00 €

Monsieur DEPAIX demande le détail des Restes A Réaliser. Monsieur DOYEN les présente comme suit :

Section d'Investissement - **Dépenses** : Article 202 Frais d'Etudes 5 448.00 €
Solde de l'étude diagnostic sur Rimogne par IRIS CONSEIL

TOTAL EN DEPENSES 5 448.00 €

Section d'Investissement - **Recettes** : Article 10222 FCTVA 69 075.00 €
FCTVA relatif aux travaux de la déchetterie

Article 1318 Subvention 14 910.00 €
Solde de la subvention de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse
pour l'étude diagnostic de Rimogne

Article 1331 DGE 18 414.00 €
Solde de la DGE pour la construction de la déchetterie de Rocroi

TOTAL EN RECETTES 102 399.00 €

Détail du service de la TEOM :

Monsieur DOYEN présente les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la TEOM présentant un excédent de 10 780.22 €. Il rappelle toutefois le remboursement du capital de l'emprunt pour la déchetterie d'un montant de 13 295.68 €.

Détail du service de la REOM :

Monsieur DOYEN présente ensuite les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à la REOM présentant un excédent de 15 731.53 €, en tenant compte des recettes de la REOM des trois nouvelles communes qui sont Sévigny-la-Forêt, le Chatelet-Sur-Sormonne et le Tremblois-Les-Rocroi. Le montant de ce produit représente 47 687.62 €. Cette recette a bien été constatée sur l'exercice 2009 mais la charge correspondante pour le SMICTOM ne sera enregistrée qu'en 2010.

Monsieur COLSON fait remarquer que les charges de personnel d'un montant de 23 286.48 € représentent une somme élevée comparativement aux 2 000 € qui étaient versés au SMICTOM pour le service facturation.

Monsieur THIERY (Président du SINOA) souhaite que la Commission Economique retravaille sur le projet « intercommunal » des pôles de santé. Les Commissions Economique et de Finances doivent se réunir pour travailler sur le projet. Monsieur COLSON rappelle la démission de Madame DEVIE en sa qualité de vice-présidente déléguée à la Commission Economique. Le Président ne souhaite pas répondre pour Madame DEVIE mais précise qu'à maintes reprises, elle a lancé des propositions qui n'ont pas été suivies : déçue, elle a abandonné mais elle confirmera elle-même ces propos lors d'une prochaine réunion.

Les membres sont d'accord pour aller au bout de l'étude de ce projet et d'en débattre en confiance réciproque. 250 maisons médicales vont être financées cette année : il est urgent de constituer un dossier pour bénéficier d'une aide : les dossiers devant être déposés pour la fin octobre. Monsieur COLSON se dit d'accord pour travailler sur un tel projet mais estime que la franchise doit aller dans tous les sens : s'il y a désaccord, il est navrant de s'en plaindre à la presse.

- **Compte Administratif 2009 du SPANC :**

Monsieur DOYEN présente ensuite le Compte Administratif 2009 du SPANC qui présente les résultats suivants :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2008	Part. affectée à l'Investissement Exercice 2008	Résultat de l'exercice 2009	Résultat de la clôture de 2009
Investissement	0 €	/	0 €	0 €
Fonctionnement	1 907.04 €	/	3 257.15 €	5 164.19 €
TOTAUX	1 907.04 €	/	3 257.15 €	5 164.19 €

Le Président remercie Monsieur DOYEN pour le travail accompli.

Le Président souligne le problème lié aux impayés pour la facturation des prestations concernant les missions de contrôle du SPANC. Une relance a été faite à la fois par notre secrétariat et à la fois par la perception. Monsieur BINET craint le pire pour les remises aux normes. Monsieur DEPAIX précise que ce risque a déjà été évoqué et qu'il serait peut-être souhaitable de mettre en place un dispositif d'aide au paiement pour les familles.

Le Président ajoute que le budget du SPANC doit être autonome et s'équilibrer. Les Commissions de Finances et d'Assainissement et SPANC travailleront sur ces dossiers.

Il précise que Monsieur Denis BINET est nommé Président Suppléant à la Commission d'Appel d'Offres pour l'ouverture des plis et l'attribution du marché « Inventaire Diagnostic et contrôles périodiques de l'ANC ».

Le Bureau du 26 juillet 2010 est annulé et reprogrammé au 13 septembre 2010 afin que les différentes commissions puissent travailler sur les dossiers.

Le Conseil Communautaire se réunira le 28 juin 2010 pour le vote des comptes administratifs : des propositions de dates de réunions seront soumises lors de ce conseil.

SEANCE LEVEE A 21 H 05

**Le Président,
M. Michel SOBANSKA**

